

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 12 novembre 2019  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
Mme Claudine HENTSCH	Adjointe	

**Bureau du Conseil municipal**

M. LINGJAERDE Pierre	Président	
M. THIERRIN Jean-Marc	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
BARON LEVRAT Stéphanie		RICCIUTI Giuseppe	
CURZON Jacqueline		THIBAUT BULLIARD Claire	
DECHEVRENS Pierre-Yves			
GUBELMANN Yves			
GAILLARD Philippe			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

**Public :** /



**ORDRE DU JOUR :**

1. **PRESTATION DE SERMENT.** Mme Stéphanie BARON LEVRAT, groupe « Ensemble pour Anières », en remplacement de Mme Claudine HENTSCH, élue Adjointe.
2. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 8 octobre 2019.**
3. **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
4. **Communication(s) du bureau.**
5. **Rapports des commissions :**
  - a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019. Mme Anita PORDES, Présidente.
  - b) Rapport du groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du jeudi 10 octobre 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
  - c) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 15 octobre 2019. M. Yves GUBELMANN, Président (Délibérations 118-119-120).
6. **Projets de délibérations :**
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 118 – Proposition de l'Exécutif relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels.**
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 119 – Proposition de l'Exécutif relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020.**
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 120 – Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 394'800 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.**
7. **Projet(s) de motion(s).**
8. **Réponse de l'Exécutif : Motion 2015-2020 M – 017 – A - Premiers secours : sauver des vies grâce à des gestes simples !**
9. **Projets de résolutions.**
10. **Proposition(s) du Maire et de l'Adjoint.**
11. **Communication(s) du Maire et de l'Adjoint.**
12. **Question(s) écrites ou orales.**

M. le Président ouvre la séance du 12 novembre 2019 à 19h00, et souhaite la bienvenue à l'Assemblée.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1**

**Prestation de serment de Mme Stéphanie BARON LEVRAT « Ensemble pour Anières » en remplacement de Mme Claudine HENTSCH, élue Adjointe.**

M. le Président procède à la prestation de serment de Mme Stéphanie BARON LEVRAT :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'ordre du jour appelle la prestation de serment de Mme Stéphanie BARON LEVRAT, nouvelle Conseillère municipale.

Je prie l'assistance de bien vouloir se lever.



Mme Stéphanie BARON LEVRAT, vous êtes appelée à prêter serment de votre fonction de Conseillère municipale.

Je vais vous donner lecture de la formule du serment, pendant ce temps, vous tiendrez la main droite levée et, lorsque cette lecture sera terminée, à l'appel de votre nom, vous répondrez :

Soit « Je le jure », soit « Je le promets ».

Veuillez lever la main droite.

*(Lecture du serment par le Président) :*

*« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.»*

Mme Stéphanie BARON LEVRAT : « Je le promets ».

Veuillez baisser la main.

Le Conseil municipal prend acte de votre serment et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction de Conseillère municipale.

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT occupera sa fonction dans les commissions suivantes :

*Finances – Sociale, culture et loisirs – Ad hoc PDCom – Déléguée à la fondation « La T'Anières ».*

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

## **Point 2**

### **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 8 octobre 2019.**

*M. le Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.*

*A la page 5*

*M. Pierre-Yves DECHEVRENS ne comprend pas pourquoi la Commune devrait prendre 7'160'000 F sur les fonds propres.*

Remplacer le mot prendre par **emprunter**.

*A la page 6*

*M. Pierre-Yves DECHEVRENS remercie l'Exécutif pour le nettoyage des bords de l'Hermance, mais rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé et que le chemin est réservé.*

M. Pierre-Yves DECHEVRENS donnera plus de précisions sur son intervention ultérieurement. Il fera parvenir un plan détaillé à l'administration qui fera suivre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère, tenant compte des remarques précitées, que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.



M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

**Point 3**  
**Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

M. Pascal WASSMER demande la suppression, au point 5, du rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 qui devait être rendu par Mme Anita PORDES, Présidente. En effet, la séance n'ayant pas été saisie de point décisionnel, le rapport est donc annulé, ceci d'entente avec l'intéressée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Point 4**  
**Communications du bureau.**

Le Président informe avoir reçu une demande de la Croix-Rouge Suisse (CICR) pour une aide d'urgence pour la Syrie, dont la société civile fuit les conflits.

M. le Président demande si l'assemblée souhaite prendre une décision, concernant cette requête.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI explique qu'il y a 50'000 F au budget 2019 pour l'aide d'urgence à l'étranger, à répartir dans des circonstances comme celles-ci. Elle demande combien il reste sur cette somme, car l'assemblée a déjà utilisé de l'argent sur ce budget.

M. le Président ajoute qu'il reste un solde de 30'000 F sur le budget 2019. Il y a eu un versement de 10'000 F pour le Mozambique, et un autre de 10'000 F pour le Yémen.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI propose de verser 10'000 F pour la Syrie, voir un peu plus puisque c'est bientôt la fin de l'année. Comme le budget le permet, elle propose de verser 15'000 F au CICR.

M. Jean-Marc THIERRIN ajoute que l'assemblée peut remercier M. TRUMP, car il est responsable de la situation dramatique en Syrie. Il est d'accord avec la proposition de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER est également d'accord avec la proposition de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI de verser 15'000 F, tenant compte de ce que vit le peuple Syrien.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

**À l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour verser un don d'urgence de 15'000 F au CICR, en faveur de la Syrie.**

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

**Point 5**  
**Rapports des commissions.**

**a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019. Mme Anita PORDES, Présidente.**

Voir point 3 « Discussion et approbation de l'ordre du jour ». Annulation de ce rapport.

**b) Rapport du groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du jeudi 10 octobre 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.**

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour la lecture du rapport.



*Rapport en annexe du présent procès-verbal.*

M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

**c) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 15 octobre 2019. M. Yves GUBELMANN, Président (Délibérations 118-119-120).**

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN pour la lecture du rapport.

*Rapport en annexe du présent procès-verbal.*

M. le Président remercie M. Yves GUBELMANN pour son rapport.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6**  
**Projets de délibérations.**

**DELIBERATIONS**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

***✎ Délibération N° 2015-2020 D -118 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels.***

Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **17'546'365 F** aux charges et de **17'684'687 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **138'322 F**,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **138'322 F** et résultat extraordinaire de **0 F**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **2'928'648 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à **31 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **10'704'800 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **10'704'800 F**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **2'928'648 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **7'776'152 F**,

vu le rapport de la commission des finances du mardi 15 octobre 2019,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,



**le Conseil municipal  
décide par  
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de **17'546'365 F** aux charges et de **17'684'687 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **138'322 F**.  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **138'322 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à **31 centimes**.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de **7'776'152 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

---

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D -119 – Proposition des Adjointes relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020.**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 6 novembre 2018 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
12 oui (Majorité) – 3 non – 1 abstention**

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à **100 %**.

---

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D -119 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 394'800 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.**

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises, afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;



Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

### **le Conseil municipal**

#### **décide par**

**16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir au Maire un crédit de TTC 394'800 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements - rubrique 0290.00.5620.00, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif - sous la rubrique 0290.00.14620.00 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.00.36602.00 dès 2021.



4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

**Point 7**  
**Projets de motions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de motions.

M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 8**  
**Réponse de l'Exécutif : Motion 2015-2020 M - 017 - A - Premiers secours : sauver des vies grâce à des gestes simples !**

*M. le Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.*

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remarque qu'il faut suivre un cours avant d'utiliser un DSA (Défibrillateurs Semi-Automatiques). Les pompiers ont pris des cours il y a une quinzaine d'année, d'une durée d'environ 10h. Il souligne qu'une formation est nécessaire tous les deux ans.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il explique dans la motion que les employés des administrations CoHerAn vont être formés prochainement. Les Exécutifs vont regarder s'ils peuvent former également les APM, les sociétés privées de sécurité qui tournent en véhicules avec des défibrillateurs. Ensuite, un bilan sera fait des personnes intéressées, mais actuellement, il n'est pas prévu de former toute la population.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande ce qu'il en est du réseau des premiers répondants, car leur motion comportait cet élément. Elle regrette de ne pas avoir été informée sur le fait que ce sujet avait été abordé dans le cadre de CoHerAn le 19 octobre 2016, car si l'information avait été remontée, les déposants de la motion l'auraient inscrite dans l'exposé des motifs de ladite motion.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER explique qu'il avait répondu que cela avait été abordé à la commission CoHerAn et que même lui a eu de la peine à la retrouver. Cette information était sortie dans les divers et c'est grâce à cette discussion en commission que « Save a life » était venue faire des démonstrations pendant la journée de la sécurité à Hermance le 16 septembre 2017. C'est ce qui a convaincu, par la suite, les Exécutifs des trois communes de CoHerAn. L'information a également été relayée par le biais de l'ACG et ils ont pu mettre cela en place avec le 144. Avec la nouvelle centrale, qui a été dernièrement inaugurée, il y a tous les moyens en place pour démarrer avec cette application.

M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

**Point 9**  
**Projets de résolutions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.





M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour,

**Point 10**  
**Propositions du Maire et de l'Adjoint.**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de proposition.

\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.*

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH propose de renvoyer à la commission sociale l'étude pour un crédit budgétaire supplémentaire pour l'association AJAFEST, en vue de leur manifestation 2020.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH propose de renvoyer à la commission sociale une étude pour un crédit budgétaire supplémentaire 2020 pour les 50 ans de l'école qui seront organisés en même temps que les Promotions en 2020.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH propose de renvoyer à la commission sociale une étude pour un crédit budgétaire supplémentaire 2020 pour l'organisation d'une exposition itinérante à l'attention des enfants de l'école sur le thème « J'aime ma Planète ». C'est un sujet autour de l'alimentation et de l'achat local, de saison et des déchets alimentaire.

**À la majorité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour le renvoi de l'étude pour un crédit budgétaire supplémentaire 2020 pour l'association AJAFEST à la commission « Sociale, culture et loisirs ».**

**À l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour le renvoi de l'étude pour un crédit budgétaire supplémentaire 2020 pour les 50 ans de l'école à la commission « Sociale, culture et loisirs ».**

**À l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour le renvoi de l'étude pour un crédit budgétaire supplémentaire 2020 pour l'organisation d'une exposition itinérante à l'attention des enfants de l'école sur le thème « J'aime ma Planète » à la commission « Sociale, culture et loisirs ».**

\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer en commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » l'étude d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 concernant l'achat d'un véhicule de piquet. Ce véhicule a plus de 10 ans et est utilisé par les trois compagnies de sapeurs-pompiers de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive.

**À l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour le renvoi de l'étude pour un crédit budgétaire supplémentaire 2020 pour remplacer le véhicule de piquet utilisé par 4 communes à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».**

M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour.

**Point 11**  
**Communications du Maire et de l'Adjoint.**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*



### Répartition des dicastères de Mme l'Adjointe

M. le Maire Antoine BARDE informe que suite à l'élection de Mme Claudine HENTSCH à la fonction d'Adjointe, la répartition du dicastère est la suivante :

- Urbanisme et Constructions.
- Sociale, culture et loisirs.
- Ad Hoc PDCOM.

### Commission « Urbanisme et constructions » et « Ad Hoc PDCOM »

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH informe que la commission « Urbanisme et constructions » prévue le 26 novembre prochain à 19h30 sera conjointe avec la commission « Ad Hoc PDCOM ». Elle sera présidée par le Président du Conseil municipal, conformément au règlement du Conseil municipal. L'assemblée recevra la convocation prochainement.

### Séance publique – PDCOM – Salle communale – 10 décembre 2019

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH informe qu'il y aura une séance publique d'information sur le Plan Directeur Communal qui aura lieu le 10 décembre à 19h00 à la salle communale.

### Sortie des aînés

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH informe qu'il y aura une sortie aux Automnales avec les aînés le jeudi 14 novembre 2019.

### Fenêtres de l'Avent

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH informe qu'il y aura des fenêtres de l'Avent :

- le jeudi 5 décembre à 18h00 chez Fleurs De Lafontaine.
- le jeudi 12 décembre à 18h00 à la Chapelle.
- le jeudi 19 décembre à 18h00 à l'épicerie.

### Escalade et fête de Noël

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH informe que la fête de l'Escalade aura lieu le 6 décembre prochain à la salle communale à 18h00. La tradition veut que les Conseillers municipaux servent le vin chaud.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS interroge sur la fête de Noël de l'école.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH répond que cette année les maîtresses ne souhaitent pas faire de spectacle de Noël, car il y a la préparation de la fête de l'école pour les 50 ans. Il n'y aura pas de fête le soir, mais le père Noël ira dans les classes dans la journée et les enfants recevront leur traditionnel petit sachet.

M. Yves GUBELMANN trouve dommage pour les parents qui se réjouissaient de voir leurs enfants sur scène, chanter, danser. C'est un moment privilégié pour les familles et même s'il entend bien l'avis des maîtresses, il imagine également l'avis des parents.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH ajoute qu'elle a parlé aux maîtresses, car elle trouve cela dommage également, mais il n'est pas de la compétence des Autorités de les obliger à le faire.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS explique que quand il était enfant, il faisait des spectacles aux Promotions. Il ne voit pas qu'elle est l'interférence entre Noël et les Promotions à 7 mois de différence.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH rappelle que quand « Robin des Watts » est venu, il y a eu à Noël une exposition de leur construction et vente d'objets, et qu'il n'y avait pas eu de spectacle, ni le père Noël sur scène, ni des chansons. Cela c'est très bien passé avec les parents.



M. Jean-Marc THIERRIN pense que c'est un peu tard, mais si cela se renouvelait, est-ce que la Commune ne pourrait pas prévoir un spectacle avec des professionnels et une cérémonie avec le père Noël où les gens se retrouvent dans la salle. Il pense qu'il y aurait quelque chose à faire afin d'éviter ce genre de situation. C'est un peu frustrant pour les enfants. Il trouve que c'est un moment de fête. Si cela devait se renouveler, ils suggèrent que la Commune propose une aide aux maîtresses par un éventuel mandat extérieur.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER ajoute qu'avec l'accord de l'Adjointe et du Maire, la société a été à nouveau mandatée par la Commune pour la lecture de contes dans les classes. C'est un moment que les élèves apprécient particulièrement.

Mme Anita PORDES, elle-même enseignante, ajoute qu'elle est en admiration devant les maîtresses, car chaque année elle se demande comment elles arrivent à faire autant de spectacle à Noël et aux Promotions. Vu de l'intérieur, c'est très difficile d'organiser cela, car c'est beaucoup de répétitions. Pour la fête des 50 ans de l'école, il y aura énormément d'heures prises sur le temps d'enseignement. Durant le printemps, il y a des évaluations et des échéances, des épreuves cantonales et le passage au cycle. C'est une pression énorme, d'autant plus pour les grands degrés qui dans ces spectacles sont le plus sollicités. Elle pense que les gens ne se rendent pas compte du travail à fournir pour ces prestations. A Jussy, ils font un concert de Noël tous les deux ans au temple avec trois ou quatre chansons et ils ne font pas plus, car justement c'est lourd. En plus, c'est une période difficile pour les enfants, car il y a beaucoup de fatigue et d'excitation.

M. le Président demande si la commune d'Anières aide à préparer ce genre d'événement. Il pense à Vézenaz, à la Californie, car les spectacles organisés par Franz qui a dirigé les Califrenzies, ce n'était pas les maîtresses qui s'occupaient de cela, et c'était gérable. Il faudrait peut-être proposer de déléguer un soutien extérieur.

Mme Anita PORDES répond que par rapport à cela, il y a des enseignants-es qui sont très impliqués-ées, comme à l'école de la Californie et d'autres un peu moins. Cela dépend des écoles, il y a des écoles où ils font des spectacles et où il y a des grandes demandes artistiques. Il y a des personnes derrière qui travaillent jour et nuit pour aider les enseignants, et il y a d'autres écoles où cela ne se passe pas aussi facilement.

M. le Président demande si la Commune peut donner un coup de main financier ou autre.

Mme Anita PORDES répond qu'à Jussy, il avait créé un spectacle autour de la danse. La mairie de Jussy avait offert des professionnels de danse de salon pour venir les soutenir, car il n'y avait personne capable de le faire. Elle pense que les enseignants d'Anières pourraient venir demander de l'aide pour la fête des 50 ans de l'école.

M. Jean-Marc THIERRIN entend bien Mme Anita PORDES. C'est une raison de plus pour que la mairie palie à ce genre de problème pour éviter d'arriver à une situation telle qu'elle est cette année. Il est possible de s'y prendre à l'avance et d'y réfléchir en début d'année pour savoir ce qu'il se passe avec les enseignantes, jusqu'où elles peuvent aller et qu'est-ce que la Commune peut faire pour les soutenir le cas échéant. Il s'adresse donc à l'Exécutif.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI en réponse à l'intervention de M. Jean-Marc THIERRIN, pense que la Commune ne va pas se substituer à l'organisation de l'école et que c'est à eux de décider et d'organiser un spectacle ou une manifestation si tout cela rentre dans les programmes scolaires. Elle pense que Mme Anita PORDES a fait une très bonne analyse et a donné les explications nécessaires. Elle ne pense pas que la Commune doit faire de l'ingérence envers l'école. C'est à eux de venir. Elle rappelle que l'école d'Anières est la seule école de la région à faire un spectacle de Noël. La Commune a beaucoup de chance.

M. Yves GUBELMANN répond, qu'il abonde dans le sens de M. Jean-Marc THIERRIN et de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. Il pense qu'ils ont la chance d'avoir ce spectacle et qu'il faudrait le maintenir. Il comprend bien que les maîtresses soient chargées, car il a lui-même travaillé dans l'enseignement. Si ce n'est pas possible ce Noël, ils les invitent à reprendre cette jolie tradition dès l'année prochaine, avec un peu d'avance, ils peuvent suffisamment s'y préparer. C'est une tradition qui plaît autant aux enfants qu'aux parents.

---



M. le Président propose de passer au point 12 de l'ordre du jour.

**Point 12**

**Questions écrites ou orales.**

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BABEZAT-FORNI demande par rapport à l'introduction du CEVA et la réorganisation des lignes. Elle a vu à Collonge-Bellerive que la Commune avait proposé une soirée d'information pour la population sur ce changement. Elle se demande si la commune d'Anières ne pourrait pas également organiser une séance d'information, car il serait bien que les gens utilisent ces moyens de transport.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER en prend note et étudie cette requête.

Mme Denyse BABEZAT-FORNI interroge sur les stores sécurisés aux Avallons, car il y a les travaux de rénovation qui vont ou ont commencé. Il y avait des stores sécurisés au rez-de-chaussée et on leur a dit que la CMNS voulait mettre des toiles. L'administration communale devait intervenir auprès de la CMNS. S'il y a une toile à la place d'un store sécurisé, il y a une contradiction avec la motion posée dernièrement avec toute cette problématique sur la sécurité. C'est déjà un moyen de répondre à la motion déposée. Elle aimerait savoir où cela en est.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH explique que l'administration a rediscuté avec la CMNS. La Commune a obtenu gain de cause. Pour information, dans le devis général, il y a des stores sécurisés, pas seulement pour le premier étage, mais également pour les étages supérieurs.

**La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 19h56.**

**Le Président du Conseil municipal :**



**La secrétaire du Conseil municipal :**

**Un Conseiller municipal :** F. Pulido

Procès-verbaliste : Lauriane GIREL

Annexe mentionnée

République et canton de Genève

**Commune d'Anières**



## Rapport de commission

---

**COMMISSION : Assainissement, route, sécurité et développement durable**

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019

---

**Lors de sa séance du 1 er octobre, la commission a traité des objets suivants :**

**1. Election du nouveau président et vice-président.**

M. Jean-Marce Thierrin est nommé président et Mme Anita Pordes Vice-présidente

**2. Motion 2015-2020. M018 « Pour une véritable stratégie de sécurité »**

Avant de commencer la discussion, M. l'adjoint fait un bref rappel sur ce que la commune met déjà en place en termes de sécurité. Il ajoute qu'il ne sera pas possible de remplacer les APM par une police privée.

Lors de notre discussion nous avons traité des points suivants:

- a) augmenter les tournées de Python surtout en période de vacances scolaires en été et en hiver.
- b) Améliorer la communication aux villageois en envoyant 2 flyers par année avec les recommandations pour sécuriser son domicile.
- c) Eventuellement créer une APM sur le COHERAN, solution certainement plus efficace que l'APM actuel. Mais il faut d'abord attendre le résultat du rapport du Conseil d'Etat sur les APM.
- 4) Créer des comités qui organiseraient „la fête des voisins“ avec une animation musicale sur 3 ou 4 sites : Anières-village, Bassy, Chevrens et éventuellement les Hutins, afin de favoriser le dialogue entre les voisins qui seraient susceptibles d'effectuer une surveillance de maison à maison
- 5) Organiser une séance d'information-discussion intercommunale avec le COHERAN et avec les acteurs de la sécurité afin d'informer la population sur ce qui se fait en terme de sécurité sur les trois communes.

### **3. Audition de MOBILITRI**

Nous avons été conquis par le concept que nous propose MOBILITRI

Ce camion viendrait s'installer sur un lieu défini de notre commune, deux fois par semaine pour récupérer tous nos déchets encombrants, mais aussi huiles, peintures, piles, ou verres, papier, habits usager, meubles ou jouets à donner. nous évitant d'aller jusqu'au centre de tri de la Praille.

Un badge nous permettra d'y avoir accès. Une personne nous accueillera pour notre identification et pour nous aider au tri.

De plus, une application pour smartphone nous permettra d'organiser la venue d'une camionnette pour prendre un objet trop lourd à transporter.

Les deux Mobilitri seront accessibles 6 jours sur 7 pour tous les habitants des communes partenaires (11 pour l'instant)

Un horaire de passage sera disponible sur l'application ou le site internet.

Le Mobilitri est proposé pour le même prix que ce qui est actuellement demandé aux communes, soit 7,40 frs par habitant par an. Un complément pour le service sur appel, au max 3 fois par semaine, sera facturé 3 frs par habitant par an.

En résumé, Mobilitri c'est :

- Une réduction des émissions de CO2
- Un meilleur recyclage de nos déchets
- La fin des déchets sauvages éparpillés tous les mois sur nos trottoirs.
- Une réduction des temps de transports des déchets jusqu'au centre ville pour les entreprises et pour les privés
- Une collecte solidaire pour oeuvres d'entraide genevoises (Emmaüs, Centre Social Protestant, etc. )
- Un projet intercommunal
- Un financement à 50% par le canton dans la phase test
- Pas de travaux de génie civil pour accueillir le Mobilitri, donc il ne laisse pas de traces quand il s'en va.

### **4. Gardes auxiliaires zone agricole**

Suite à de nombreuses incivilités de la part de certains propriétaires de chiens, des communes ont engagé des gardes auxiliaires assermentés pour traiter ces problèmes et faire de la prévention auprès des promeneurs de chiens.

La majorité des commissaires ont proposé de remonter cette réflexion au niveau du Coheran.

### **5. Déchetterie Rte d'Hermance, Ch. des Ambys et Côte d'Or**

Nous avons reçu l'autorisation d'améliorer la déchetterie de la route d'Hermance. Nous pourrions ainsi ajouter un compacteur à cartons. Ceci est fait en parallèle avec la révision du PDCom.

D'autre part, nous avons été sollicités par l'Hospice Général pour créer une nouvelle

déchetterie aux abords du foyer. Les commissaires sont favorables à ce projet en raison du nouveau centre sportif qui verra le jour prochainement.

La déchetterie de la Côte d'Or, sera déplacée sur le parking provisoire. Les commissaires pensent que cet emplacement sera certainement mieux adapté dans le futur, en raison de la construction du nouveau bâtiment à cet endroit. Tous ces aménagements concernant les déchetteries seront annoncés dans le journal communal.

## **6. Divers**

- L'étude du chauffage à distance suit son cours.  
L'étude sur le stationnement suit son cours.
- La route de la Côte d'Or sera fermée à toute circulation motorisée pour une phase test d'une année, si Corsier donne un avis favorable
- En décembre 2019, début des travaux pour la réalisation du parking provisoire de la Côte d'Or. Ouverture prévue en juillet 2020.
- La fontaine du Clos des Noyers sera remise en fonction en 2020, suite à plusieurs travaux de rénovation.
- Les travaux d'optimisation énergétique des bâtiments le Léman et le groupe scolaire suivent leur cours.

Anita Pordes – Vice présidente



---

## Rapport de la séance du jeudi 10 octobre 2019 du Groupement de la crèche intercommunale « L'Ile-aux-Mômes »

---

Monsieur Philippe THORENS, Président, ouvre la séance en saluant la présence de Madame Claudine HENTSCH qui vient de prêter serment comme Adjointe au Maire d'Anières. Il informe que le Bureau s'est réuni à 5 reprises cette année, plus 2 fois pour ceux qui ont officié comme membres du jury pour les deux nouvelles crèches.

Puis, il passe la parole à Monsieur Pierre-Olivier FRANCOIS, délégué au maître d'ouvrage pour le projet de transformation de l'école de « La Passerelle » en crèche à Vézenaz : 9 offres ont fait suite à l'appel d'offre pour le mandat d'architecte le 02.08.2019. Le 14.08.2019, le bureau choisi a été l'Atelier March SA.

Le planning à Vézenaz est le suivant :

- La validation du projet définitif pour la dépose d'autorisation aura lieu fin novembre 2019.
- Le crédit de réalisation-préparation sera présenté en février-mars 2020, suivra le vote pour le crédit de construction.
- Le chantier devrait durer de juillet 2020 à avril-mai 2021.
- Suivront les aménagements intérieurs et le déménagement, afin que la crèche puisse ouvrir à la rentrée scolaire 2021.

Le budget total prévu est de 2'510'000 CHF (260'000 crédit d'étude + 2'250'000 crédit de réalisation).

Monsieur Philippe THORENS passe ensuite la parole à Monsieur Serge SERAFIN, délégué au maître d'ouvrage pour le projet de Prés-Grange à Corsier. Monsieur Serge SERAFIN informe qu'ils ont reçu 6 offres pour le projet de crèche de 52 places à Corsier, et que c'est le bureau Mentha Rosset Architectes qui l'a remporté à l'unanimité. Puis Monsieur Serge SERAFIN cède sa place à Monsieur François JACCARD, Adjoint à Corsier, qui sera désormais en charge du suivi du dossier.

Le planning à Corsier est le suivant :

- La présentation du projet définitif a eu lieu le 31.10.2019.
- La remise du devis général aura lieu le 17.02.2020 et le vote du crédit de construction par le CM le 26.05.2020.
- Le chantier devrait durer du 01.07.2020 à début décembre 2020, pour pouvoir ouvrir la crèche début janvier 2021.

Nous avons ensuite approuvé, à l'unanimité, le PV de la précédente séance du Groupement, le 21 mars 2019.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Frédéric CHAVE de Pop et poppa pour nous présenter les comptes synthétiques à fin août 2019 :

- Le total des charges est de CHF 93'202 au-dessous du budget pour cette période.
- Le total des recettes prévoit CHF 77'059 de recettes supplémentaires.
- 

On peut prévoir environ CHF 120'000 d'excédent de recettes pour la fin de l'année.



Monsieur Philippe THORENS passe ensuite la parole à Madame Karine BRUCHEZ GILBERTO pour faire un point de situation sur les « Usages de la petite enfance » et faire une proposition de modifications dans le statut du personnel. Ces derniers sont à mettre en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après un grand travail pour que le statut du personnel y réponde au mieux, Madame Karine BRUCHEZ GILBERTO, avec l'aide de l'avocat Me V. HARICH, est arrivée à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire de modifier nos statuts.

A l'unanimité, nous nous sommes prononcés pour ne pas changer les statuts du personnel.

Nous avons ensuite passé à la présentation du budget 2020 Pop et poppa l'Île-aux-Mômes. Monsieur Philippe THORENS a rappelé qu'il y avait eu le 1<sup>er</sup> juillet un premier budget tenant compte des Usages, comprenant une subvention par place de CHF 27'222.

Les communes de Collonge-Bellerive et d'Anières avaient mis ce montant à leur budget. Un second budget, ne considérant que partiellement les Usages, a ensuite projeté une subvention par place de CHF 25'881.

Dans les charges, on voit une augmentation des salaires de CHF 111'245 par rapport à 2019, ceci étant dû à une modification du taux global de la Direction et à différentes mesures mises en place pour limiter l'impact des Usages dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le total des charges est de CHF 3'958'660 (soit CHF 92'324 de plus qu'en 2019).

Les subventions communales sont budgétées à CHF 2'147'011.

La subvention totale est de CHF 2'484'544, soit CHF 17'335 de plus qu'en 2019 (après impact du GICI).

(La subvention par place est de CHF 25'881).

Suit l'approbation des quotas de place par commune (inchangés) et de la subvention par place versée au GICI par les communes dans le cadre du budget 2020, à savoir :

Anières :	18 places
Collonge-Bellerive :	56 places
Corsier :	14 places
Hermance :	8 places

(Pour un montant de CHF 25'881 par place).

A l'unanimité, les membres du Conseil du Groupement approuvent le quota de place et la subvention par place versée, le budget 2020 de la crèche l'Île-aux-Mômes exploitée par Pop et poppa et le budget 2020 du GICI.

Nous terminons par « La vie de la crèche » :

128 enfants étaient en liste d'attente en octobre 2019, soit 10 à Anières, 79 à Collonge-Bellerive, 22 à Corsier et 4 à Hermance.

Actuellement, la crèche accueille 127 enfants, 61 garçons et 66 filles.

En 2020, on célébrera déjà les 10 ans de la crèche, événement qui aura lieu à la place de la fête de fin d'année scolaire.

L'événement est déjà en préparation, une somme de CHF 20'000 a été allouée pour son organisation.

Corinne ALHANKO-BAUER - Déléguée



Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Finances  
**Séance du :** Mardi 15 octobre 2019

---

Compte rendu de la commission finances du 15 octobre 2019.

**Premier point**

La commission a d'abord reçu Madame Matthey-Doret, avocate.

A la demande de l'Exécutif, Madame MMD a longuement réexpliqué quelles sont les compétences de l'Exécutif, du CM et des Commissions. Cette présentation « *est venue d'une prise de conscience de la répartition des compétences des autorités qui semble ne pas être claire pour tout le monde* ».

En résumé:

Les commissions sont une émanation du CM.

Elles n'ont pas le pouvoir de s'autosaisir, ni de traiter des objets qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour, ni de traiter des sujets qui n'ont pas été délégués par le CM ou demandés à être traités par l'exécutif.

Elles étudient des dossiers sur lesquelles elles préavisent ensuite à l'attention du CM.

Elles peuvent également donner un « avis » lorsqu'elles ont été saisies par l'exécutif.

**La commission finances** analyse le budget, pose des questions et propose éventuellement des amendements qui doivent être votés. Son rôle est le même lors de la présentation des comptes.

La **commission sociale** n'a pas la compétence de disposer d'une ligne budgétaire qu'elle peut répartir en fonction des demandes d'aides sociales en Suisse et à l'étranger. Elle peut proposer, mais la décision définitive appartient à l'Exécutif.

Il n'est pas possible de réunir des commissions avec un système de « toutes commissions réunies », en particulier pour des raisons légales liées à la LIPAD.

Il n'est par ailleurs pas possible de créer une sous-commission de gestion, comme par exemple pour la gestion de la fortune mobilière.

Enfin, l'idée de créer une Fondation afin de gérer le patrimoine de la commune est proposée, tout en sachant qu'elle ne permettrait pas à la commune de récupérer ses capitaux si elle le désirait.

MMD a également réexpliqué les compétences du CM en matière du budget. Elle a insisté sur le degré de détail qui peut être étudié par le CM, mais que le CM ne fait que voter le budget.

La gestion du budget une fois voté est du seul ressort de l'exécutif.

Sur le sujet de la gestion de la commune, et en particulier sur la gestion de la fortune mobilière, MMD souligne que même si notre Commune se trouve dans une situation financière exceptionnelle, la gestion de cette dernière est la compétence de l'Exécutif seul, avis pris auprès du CM et des commissions concernées.

## **Deuxième point**

La commission s'est exprimée sur les différents éléments suivants :

- le secret bancaire
- l'accès à la comptabilité de la Commune par les commissions et des membres du CM
- les rapports de gestion
- la gestion des fonds mobiliers de la Commune par des consultants extérieurs et des banques
- l'organe de révision
- les performances de la fortune mobilière de la Commune

Mme Chavaz (comptable) a répondu à chacun de ces points, avec le soutien de MMD lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Concernant les performances de la fortune mobilière de la Commune, M. le Maire a fait comprendre qu'une personne/société sera très prochainement choisie par la procédure d'attribution pour effectuer cette tâche. Cette personne/société commencera à « étudier les documents au début de l'année prochaine ».

## **Troisième point**

Il s'en est suivi l'étude du budget 2019.

Il convient de noter que de nombreuses questions avaient été adressées préalablement à l'Exécutif. Des réponses ou des éléments de réponses ont été apportés à ces questions.

Lors de la lecture du budget, la commission ne s'est arrêtée que sur les lignes du budget qui demandaient une explication de la part de l'Exécutif ou de la comptabilité.

Un préavis favorable est émis à l'attention de l'exécutif afin d'augmenter de Frs. 3000.- le montant servant aux colis de aînés.

Au budget montrant

- des revenus pour 17'684'687.- Frs
- des charges pour 17'546'365.- Frs
- et donc un excédent de 138'322.- Frs

**La commission à préavisé favorablement et à l'unanimité ce projet de budget.**

**A la proposition de fixer le centime additionnel à 31 dès 2020, la commission a préavisé favorablement et à la majorité.**

**A la proposition de maintenir le dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle pour 2020, la commission a préavisé favorablement et à la majorité.**

Yves GUBELMANN  
Président de la commission des finances